

# PATRIMOINE IMMOBILIER

## Généralités

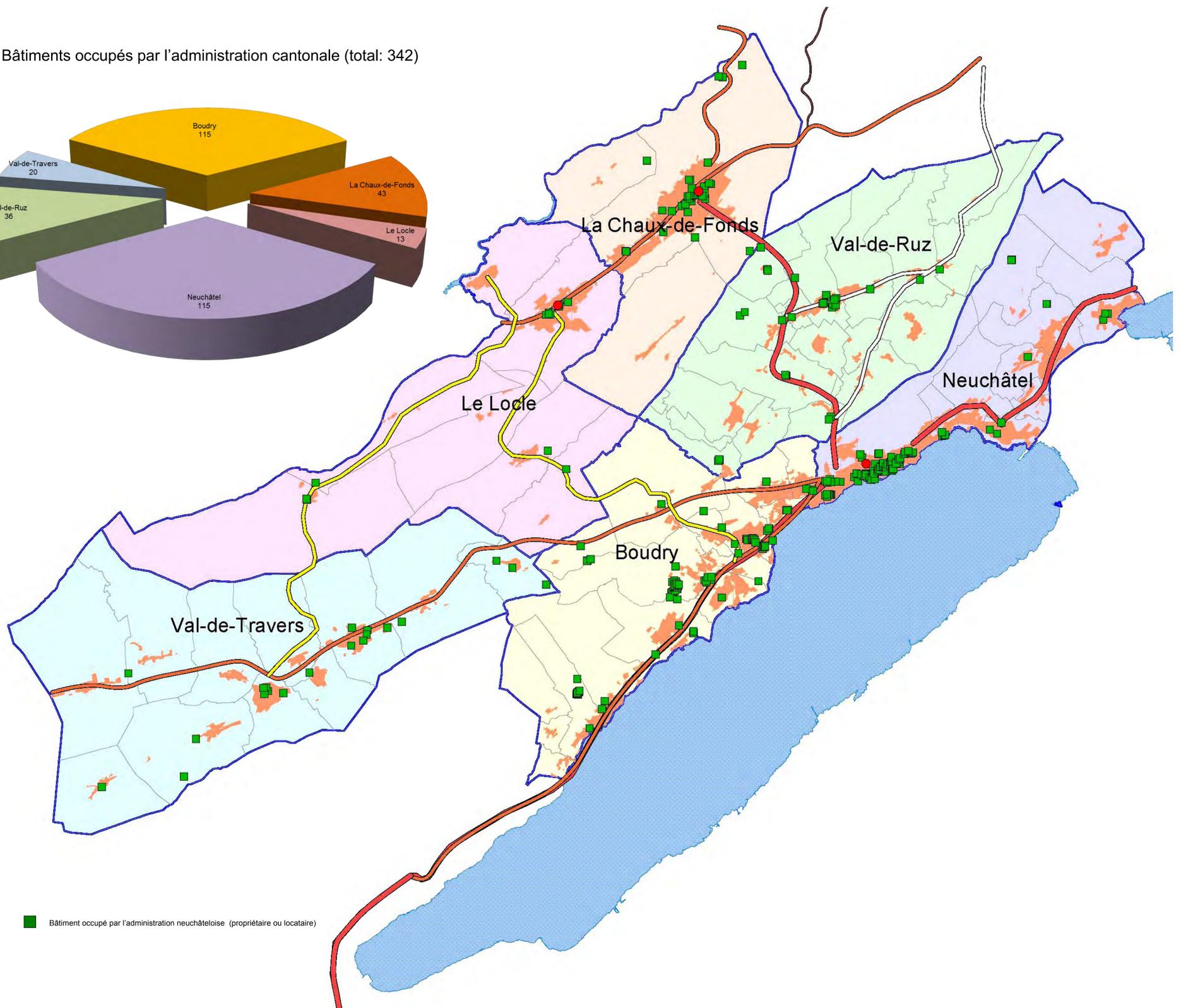
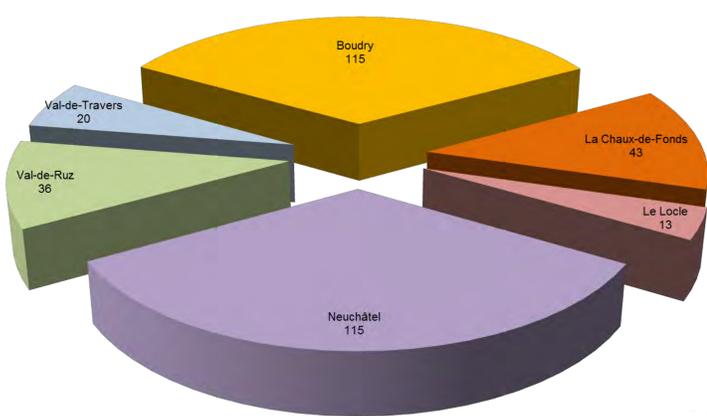
Le canton de Neuchâtel possède un patrimoine immobilier réparti sur l'ensemble de son territoire, en adéquation avec la répartition de sa population.

Le but du gouvernement est de concilier les besoins d'économie et d'efficacité avec la réalité des besoins de la population du canton. Pour cette raison, l'État va poursuivre le regroupement de son administration en créant à terme deux pôles principaux. Un sur le Littoral et un autre dans les Montagnes. Par ailleurs, le développement des outils via internet au travers du Guichet Unique permet de diminuer le nombre de points de services car les habitudes de la population ont déjà considérablement évolué.

Des entités de l'État ne sont toutefois pas déplaçables, à l'instar des services dévolus à l'entretien des routes ou les installations militaires par exemple.

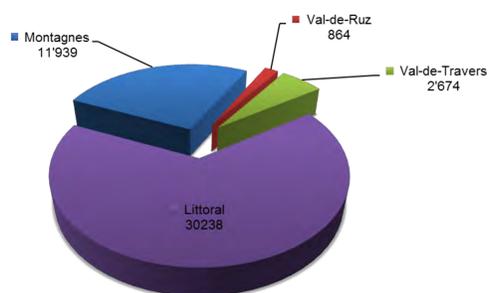
L'État est propriétaire ou locataire des locaux indispensables à son fonctionnement. La volonté actuelle est de remplacer des locaux qui ne sont pas toujours adaptés et qui ont été hérités du passé, pour à l'avenir investir dans des locaux plus fonctionnels et évolutifs.

Bâtiments occupés par l'administration cantonale (total: 342)



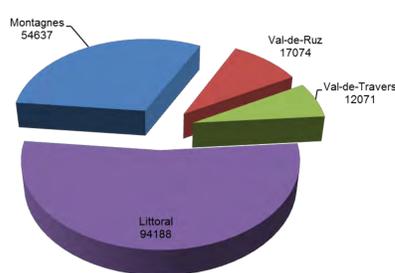
■ Bâtiment occupé par l'administration neuchâteloise (propriétaire ou locataire)

Surface totale utilisée [m<sup>2</sup>]



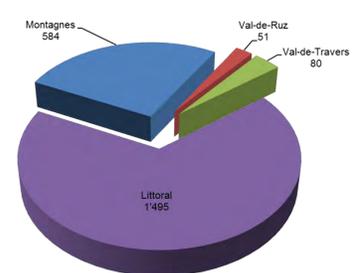
Total: 45'715 m<sup>2</sup>

Population au 31.12.2015



Total: 177'970 habitants

Nombre de collaborateurs de l'État



Total: 2'210

# PATRIMOINE IMMOBILIER

## Généralités

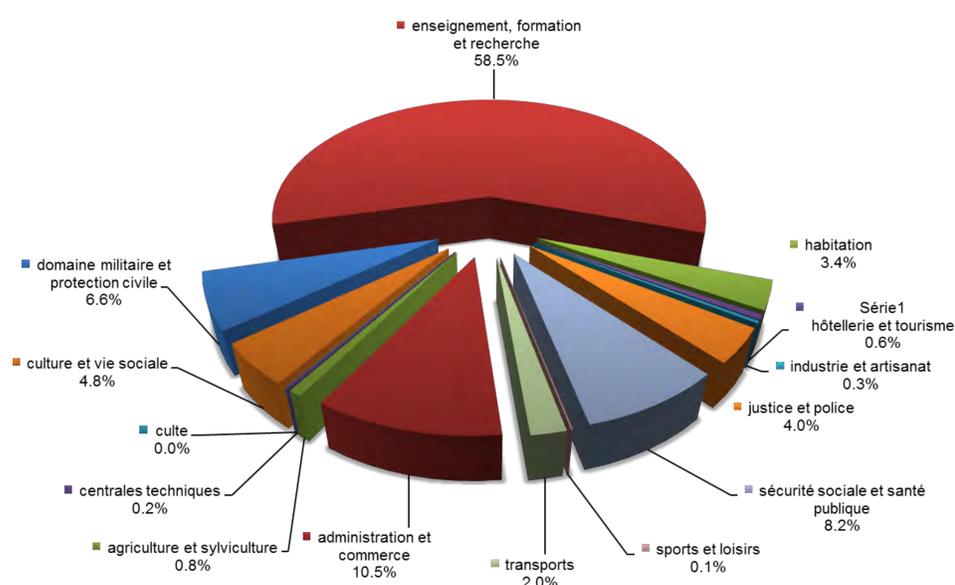
La valeur du patrimoine immobilier de l'État de Neuchâtel se monte à 1'340'000'000 CHF (valeur ECAP 2015)

L'État est propriétaire ou locataire des locaux nécessaires à son fonctionnement.

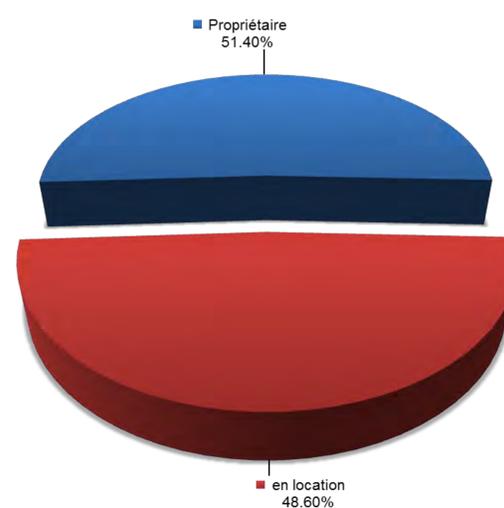
Il ne s'agit pas seulement de locaux administratifs mais aussi de locaux adaptés aux besoins des différentes missions de l'État réparties dans les 5 départements:

- ◆ Département des finances et de la santé (DFS)
- ◆ Département de la justice, de la sécurité et de la culture (DJSC)
- ◆ Département de l'éducation et de la famille (DEF)
- ◆ Département du développement territorial et de l'environnement (DDTE)
- ◆ Département de l'économie et de l'action sociale (DEAS)
- ◆ Chancellerie (CHAN)

Répartition des bâtiments selon l'usage (valeur ECAP)



Répartition des surfaces utilisées

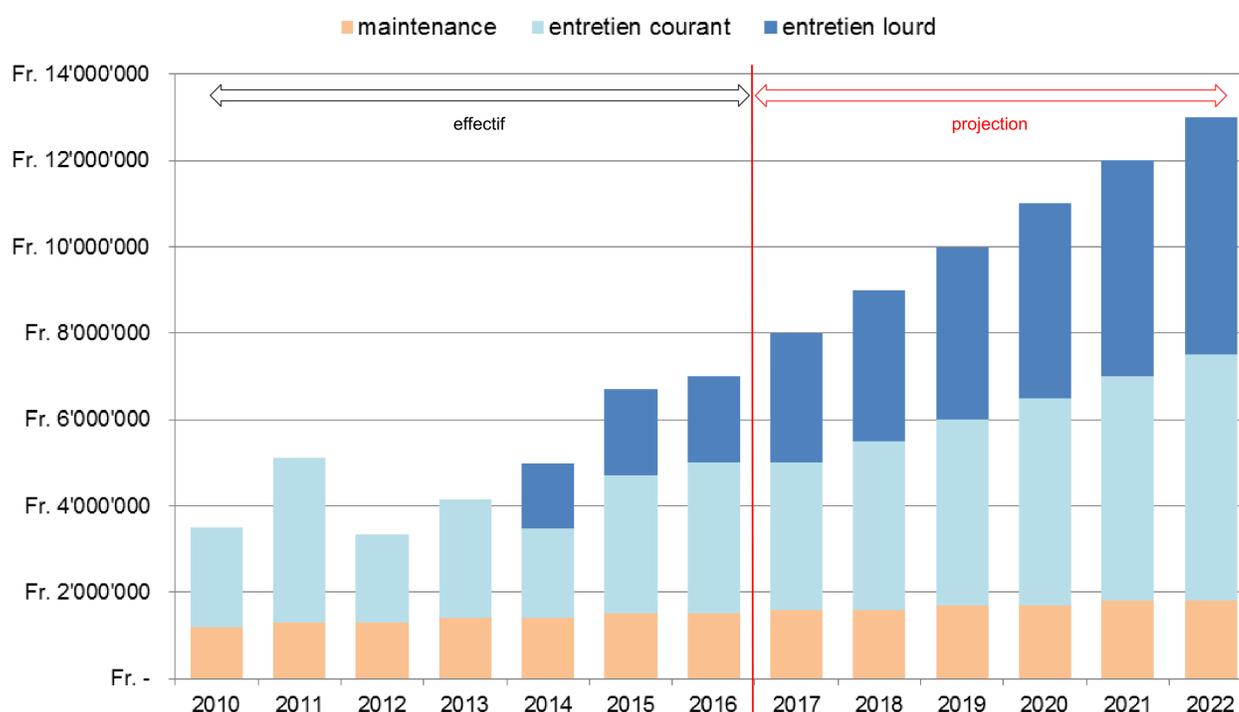


## L'entretien du patrimoine

Afin de conserver la valeur financière des bâtiments, mais également pour réduire les frais de consommation énergétiques et garantir la sécurité des personnes et des biens, il est nécessaire de disposer de moyens financiers en relation avec la valeur de ce patrimoine.

L'objectif actuel est d'atteindre un montant minimum d'entretien équivalent à 1% de la valeur du patrimoine (valeur assurée ECAP), soit 13,5 millions de francs

Le ratio pour 2016 représente 0,5%.



Valeur du patrimoine	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
valeur ECAP (CHF)	1'157'605'215	1'121'942'495	1'094'949'519	1'114'321'883	1'218'121'562	1'340'999'912	1'338'757'538	1'340'000'000	1'340'000'000	1'340'000'000	1'340'000'000	1'340'000'000	1'340'000'000
Ratio (valeur ECAP/budget)	0.30%	0.46%	0.31%	0.37%	0.41%	0.50%	0.52%	0.60%	0.67%	0.75%	0.82%	0.90%	0.97%

Objectif → 1%

# PATRIMOINE IMMOBILIER

## Généralités

350 objets gérés par le Service des bâtiments, de différentes tailles et fonctions à découvrir.  
Voyez les réponses sur les feuilles annexées . . .

